

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS PRIMAIRE,
SECONDAIRE ET TECHNIQUE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE

MINISTERE CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail - Liberté - Paix

DECISION INTERMINISTERIELLE

N° 009 /2023/MEPST/MESR/MET

fixant les dates des examens et concours de l'année scolaire 2023-2024

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS PRIMAIRE, SECONDAIRE ET TECHNIQUE

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

LE MINISTRE DELEGUE AUPRES DU MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS PRIMAIRE, SECONDAIRE ET TECHNIQUE CHARGE DE
L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Vu la constitution de 1992 ;

Vu l'ordonnance n°16 du 06 mai 1975 portant réforme de l'Enseignement au Togo ;

Vu le décret n°67-22 du 26 janvier 1967 définissant les compétences ministérielles en matière de recrutement, d'administration et de gestion des
diverses catégories de personnels ;

Vu le décret n°2000-007/PR/METFP du 20 mars 2000 modifiant et complétant le décret n°94-063/PR du 21 septembre 1994 portant
réorganisation du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;

Vu le décret n°2001-013/PR du 21 février 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Office du Brevet de Technicien
Supérieur de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;

Vu le décret n°2012-004/PR du 29 février 2012 relatif aux attributions des ministres d'Etat et ministres ;

Vu le décret n°2012-006/PR du 07 mars 2012 portant organisation des départements ministériels ;

Vu le décret n°2020-076/PR du 28 septembre 2020 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n°2020-080/PR du 1^{er} octobre 2020 portant composition du gouvernement, ensemble les textes qui l'ont modifié ;

Vu la décision interministérielle n°008/2023/MEPST/MESR/MET du 6 octobre 2023 portant découpage de l'année scolaire 2023-2024 pour
l'enseignement général et l'enseignement technique,

Sur proposition du Directeur Général de l'Office du Baccalauréat, du Directeur de l'Office du Brevet de Technicien Supérieur et des Directeurs
des Examens, Concours et Certifications,

DECIDENT :

Article 1^{er} : Les dates des examens et concours de l'année 2023-2024 sont fixées comme suit :

TYPES D'EXAMEN	DEBUT DES INSCRIPTIONS	FIN DES INSCRIPTIONS	DATE DE L'ECRIT	DATE DE LA CORRECTION	DATE DE L'ORAL DE CONTROLE	OBS
ENSEIGNEMENT GENERAL						
BAC 1	25 septembre 2023	22 décembre 2023	EPS : A partir du 18 mars 2024			
			ECRIT Du 27 au 31 mai 2024	A partir du 3 juin 2024	Après la proclamation des résultats de l'écrit	
BEP C	15 juillet 2024	31 juillet 2024	REMPLACEMENT Du 26 au 30 août 2024	Immédiate		
			EPS	A partir du 8 avril 2024		
			ECRIT Du 10 au 12 juin 2024	A partir du 17 juin 2024		
CEPD	25 septembre 2023	22 décembre 2023	REMPLACEMENT Du 26 au 30 août 2024	Immédiate		
			Du 18 au 20 juin 2024	A partir du 24 juin 2024		
EXAMENS ET CONCOURS SCOLAIRES ET PROFESSIONNELS						
ENTREE EN SIXIEME	Répartition en 6 ^{ème} : du 14 au 16 août 2024					
ENTREE EN SECONDE GENERALE	Répartition en 2 ^{nde} : du 28 au 30 août 2024					
CONCOURS D'ENTREE DANS LES LYCEES SCIENTIFIQUES	10 septembre 2024					
CEAP 1 ^{er} D - CAP 1 ^{er} D - CAP2 ^{ed} D - CAP CEG	25 septembre 2023	22 décembre 2023	Les 3 et 4 septembre 2024	A partir du 9 septembre 2024		

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

TYPES D'EXAMEN	DEBUT DES INSCRIPTIONS	FIN DES INSCRIPTIONS	DATE DE L'ECRIT	DATE DE LA CORRECTION	DATE DE L'ORAL DE CONTROLE	OBS
BAC 1 : EPREUVES TECHNIQUES ET PRATIQUES	25 septembre 2023	22 décembre 2023	Du 13 au 22 mai 2024	Immédiate		
	25 septembre 2023	22 décembre 2023	ECRIT : Du 27 au 31 mai 2024	A partir du 3 juin 2024		
BAC 1	15 juillet 2024	31 juillet 2024	REMPLACEMENT Du 20 au 24 août 2024	Immédiate		
EPS (TOUS LES CAP)			A partir du 5 mars 2024			
CAP INDUSTRIELS	25 septembre 2023	22 décembre 2023				
CAP ARTISTIQUE ARTISANAL	25 septembre 2023	22 décembre 2023	Du 4 au 14 juin 2024	Immédiate		
CAP AGRO-PASTORAL ET ARTS MENAGERS	25 septembre 2023	22 décembre 2023				
CAP COULTURE	25 septembre 2023	22 décembre 2023				
CAP COIFFURE ET ESTHETIQUE	25 septembre 2023	22 décembre 2023	Du 25 juin au 5 juillet 2024	Immédiate		
CAP HOTELIER, CAP AGRO-ALIMENTAIRE	25 septembre 2023	22 décembre 2023				
BEP ASSISTANCE A PERSONNE A DOMICILE	25 septembre 2023	22 décembre 2023	Du 9 au 19 juillet 2024			
BEP HOTELIER, BOUCHERIE - CHARCUTERIE	25 septembre 2023	22 décembre 2023				
BP BANQUE	25 septembre 2023	22 décembre 2023	Du 23 juillet au 02 août 2024			

CAP EMPLOYE DE BANQUE	25 septembre 2023	22 décembre 2023					
BT INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX	25 septembre 2023	22 décembre 2023	Du 30 juillet au 20 août 2024	Immédiate			
BREVET DE TECHNICIEN AGRICOLE (BTA)	25 septembre 2023	22 décembre 2023					
BT STYLISME MODELISME	25 septembre 2023	22 décembre 2023	Du 13 au 24 août 2024				
BT ASSISTANCE A PERSONNE A DOMICILE	25 septembre 2023	22 décembre 2023		Immédiate			
CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (CQP)	25 septembre 2023	22 décembre 2023	Du 20 au 24 août 2024				
BT - APC	25 septembre 2023	22 décembre 2023	Du 27 au 31 août 2024				
CERTIFICAT DE FIN D'APPRENTISSAGE (CFA)	25 septembre 2023	22 décembre 2023	Du 2 au 7 septembre 2024	Immédiate			
CEAP-PTA/C ; CAP-PTA/B ; CAP-CET/A2	1 ^{er} juillet 2024	31 juillet 2024	Les 26 et 27 septembre 2024				

OFFICE DU BACCALAUREAT

BAC II : EPREUVES PRATIQUES	2 novembre 2023	15 janvier 2024	Du 3 au 14 juin 2024	A partir du 27 juin 2024			
			Du 17 au 21 juin 2024				
BAC II : ENSEIGNEMENT GENERAL, TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL	4 décembre 2023	19 janvier 2024	Du 13 au 22 mai 2023				
BAC II SPORT							
REMPLACEMENT				Immédiate			

OFFICE DU BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR

TYPES D'EXAMEN	DEBUT DES INSCRIPTIONS	FIN DES INSCRIPTIONS	DATE DE L'ECRIT	DATE DE LA CORRECTION	DATE DE L'ORAL DE CONTROLE	OBS
----------------	------------------------	----------------------	-----------------	-----------------------	----------------------------	-----

BTS	23 octobre 2023	26 janvier 2024	ORAL ET PRATIQUE : du 10 au 21 juin 2024 ECRIT : Du 1 ^{er} au 5 juillet 2024	Du 08 au 13 juillet 2024		
-----	-----------------	-----------------	--	--------------------------	--	--

Article 2 : La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Lomé, le **27 OCT 2023**

Le Ministre des Enseignements Primaire,
Secondaire et Technique

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche

Le Ministre délégué chargé de l'Enseignement
Technique

SIGNE

SIGNE

SIGNE

Prof Dodzi Komla KOKOROKO

Prof. Majesté N. Ihou WATERBA

Kokou Eké HODIN

AMPLIATIONS

PR/CR	1	SGMETA	1	IREJ	1
PM/CR	1	DRHMEPSTA	1	IGE	1
	2	AN/CR	1	DAFMEPSTA	1
DEPP	2				
OB/ME/SR	1	DG/PE	1	DESG	2
DE/OC/MEPSTA	1	D ^e Finances	1	DEST	2
G ^r Ense ^{Pro}	1	IN/FP	1	DFPA	2
DE/CC/META	1	CF	1	Plan Togo	1
DP/AC/MCTL	1	Tresor ¹	1	UTAPE	1
CAB/META	1	DRE	6	CAB/META	1
IEPP	47	MCCSFC	1	JORT	1
SG/MEPSTA	1	IESG	12		
		IEFP	9		

Le Secrétaire Général du ministère des enseignements
primaire, secondaire et technique



Barakpété AHIYA